



19 avril 2018

Communiqué de presse commun des partenaires sociaux Employés Suisse, Syna et Unia et de la société BASF Schweiz AG

BASF et les partenaires sociaux se sont mis d'accord sur un nouveau contrat unique

Bâle (Suisse) – 19 avril 2018. BASF et les partenaires sociaux Employés Suisse, Syna et Unia se sont mis d'accord sur un nouveau contrat unique. C'est la première fois que l'on applique et s'accorde sur les modifications légales relatives à l'obligation de saisie du temps de travail. Les cadres ont ainsi la possibilité de renoncer à une saisie du temps de travail. BASF prévoit dans ce cas des mesures particulières pour la protection de la santé dans l'entreprise.

Par ailleurs, les conditions de travail, jusqu'ici déjà très bonnes, ont été améliorées sur certains points. Ainsi BASF élargira le maintien du salaire en cas d'incapacité de travail pour cause de maladie et d'accident de 720 à 730 jours calendaires. Les dispositions contractuelles générales du contrat unique resteront inchangées. Elles régissent notamment la protection générale contre le licenciement, le temps de travail et les congés.

L'accord remplace le contrat unique de 2015. Il entre rétroactivement en vigueur le 1^{er} janvier 2018 et s'applique avec une échéance fixe jusqu'à fin 2021 pour tous les collaborateurs de BASF sur les sites suisses de Bâle, Holderbank, Kaisten, Monthey, Pfäffikon et Schweizerhalle.

Klaus Ruf, directeur de BASF Schweiz AG précise : « Le nouveau contrat unique est un engagement sans équivoque de BASF en faveur du partenariat social. Nous cultivons un échange actif avec les partenaires sociaux. Ce qui rend possible des solutions sur mesure afin que BASF puisse se maintenir et se développer ».

Les représentants des partenaires sociaux saluent eux aussi l'accord conclu. « Grâce à la conclusion du nouveau contrat unique, nous avons pu trouver une solution dans le domaine de la saisie du temps de travail, et ce de manière pragmatique. Cela montre ce qui est possible grâce à un partenariat social constructif réalisé d'égal à égal », déclare Christian Gusset, responsable de branche d'Unia pour l'industrie chimique et pharmaceutique.

Mathias Regotz, responsable du secteur industrie de Syna, ajoute : « Syna et ses membres sont satisfaits du renouvellement du contrat unique car seul un partenariat social équilibré peut contribuer durablement au développement de la branche, de l'entreprise et des collaborateurs ».

Christof Burkard, directeur adjoint d'Employés Suisse, déclare : « L'accord ratifié est un symbole fort qui montre que le partenariat social n'est absolument pas un obstacle au succès, mais le fondement même de celui-ci pour les entreprises internationales ».

Contact BASF Schweiz AG :

Bernhard Scharvogel

Téléphone : +41 61 636 3333

E-mail : bernhard-johannes.scharvogel@basf.com

Contact Employés Suisse :

Christof Burkard

Téléphone : +41 44 360 1159

E-mail : christof.burkard@angestellte.ch

Contact syndicat Syna :

Mathias Regotz

Téléphone : +41 44 279 7171

E-mail : mathias.regotz@syna.ch

Contact syndicat Unia :

Christian Gusset

Téléphone : +41 79 745 1519

E-mail : mathias.regotz@syna.ch